



République Française

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **DECISION DU MAIRE**

### **N° 16/25 – RENOUELEMENT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LA RENOVATION DU MUR « JARDIN DES MOINES » DE L'ABBAYE DE SILVACANE**

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération n°28/20 donnant délégation au Maire, notamment concernant le dépôt des demandes de subvention,
- Vu le report du dossier de subvention par le Département sur l'année 2025.

### **PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION**

L'Abbaye de Silvacane, située sur la Commune de La Roque d'Anthéron, se dresse entre le Luberon et la Chaîne des Côtes sur la rive gauche de la Durance, voie de communication et chemin de transhumance. Elle est un lieu emblématique de la Commune et du Département des Bouches-du-Rhône et draine chaque année près de 40 000 visiteurs.

L'Abbaye de Silvacane, dispose d'un mur attenant à son entrée qui nécessite d'urgence des travaux de rénovation comme préconisé par un cabinet d'architecte habilité qui a également déposé une autorisation de travaux.

La Commune est donc prête à réaliser les travaux dès que les modalités de financement seront approuvées par le Département. Sur cette base, des devis ont été fournis par une entreprise et ce sont uniquement ces travaux de rénovation pour lesquels la Commune sollicite cette subvention (le cabinet d'architecte a d'ores et déjà été payé).

### **BUDGET DE L'OPERATION**

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 48 239 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Coût Opération HT</b>	<b>Taux</b>	<b>Montants HT</b>
Autofinancement commune		30%	14 472 €
Département BDR		70%	33 767 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 239 €</b>	<b>100%</b>	<b>48 239 €</b>

**APPROUVE** la réalisation de l'opération relative à la rénovation du mur « jardin des moines » de l'Abbaye de Silvacane.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ladite opération.

**SOLLICITE** une subvention de 33 767€ auprès du Département au titre du dispositif « Aide aux travaux de proximité » 2025 pour le financement de l'opération.

**DIT** que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2025.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 25 mars 2025



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

*Acte rendu exécutoire après télétransmission*

*En Sous-Préfecture le : 26/03/25*

*Et de la publication ou notification le : 26/03/25*

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Hôtel de Ville – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON – Tél : 04.42.95.70.70 – Fax : 04.42.50.53.19  
Département des Bouches du Rhône – Arrondissement d'Aix en Provence  
Site internet : [www.ville-laroquedantheron.fr](http://www.ville-laroquedantheron.fr) Courriel : [secretariat-general@ville-laroquedantheron.fr](mailto:secretariat-general@ville-laroquedantheron.fr)

REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2025

Application agréée E-legalite.com